Agression mortelle à caractère “raciste” d’un Chinois à Aubervilliers : 4 et 10 ans de réclusion pour deux des accusés (MàJ)

20/06/2018 à 0h58

20/06/2018

Deux jeunes d’Aubervilliers ont été condamnés à 4 et 10 ans de réclusion par la cour d’assises des mineurs pour violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Sept et quinze ans étaient requis.

Le caractère raciste de l’agression a été reconnu, comme l’avait réclamé l’avocat général, à la lumière des propos rapportés par le rescapé, qui avait entendu dire « **argent, chinois** ».

Son décès avait déclenché une mobilisation sans précédent de la communauté asiatique, jusqu’en Chine, très préoccupée par le sort de ses ressortissants en France. « Je suis déçue que la circonstance aggravante ait été retenue », indique Me Marlène Viallet, l’avocate du plus jeune, qui n’avait que 16 ans au moment des faits. Elle a néanmoins convaincu la cour de retenir l’excuse de minorité qui diminue de moitié la peine encourue. Il a été condamné à 5 ans de prison dont un avec sursis et mise à l’épreuve, notamment l’interdiction de paraître en Seine-Saint-Denis pendant trois ans.

Le plus jeune du trio, accusé du vol de la sacoche, avait été jugé en novembre par le tribunal pour enfants puisqu'il avait moins de 16 ans à l'époque. Il a été condamné à cinq ans dont trois avec sursis.

Le Parisien

21/07/2017

Les trois agresseurs présumés de Zhang Chaolin, un couturier chinois décédé des suites d'un vol violent à caractère "raciste" à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) en août 2016, ont été renvoyés en procès à Bobigny, a appris jeudi l'AFP de source proche du dossier.

Ils ont tous les trois été renvoyés pour les faits criminels de "vol avec violences ayant entraîné la mort". Dans son ordonnance de renvoi, la juge d'instruction a par ailleurs retenu la circonstance aggravante d'une agression commise en raison de "l'appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une nation", selon la source proche du dossier. Ce renvoi est susceptible d'appel.

Les trois jeunes hommes avaient expliqué aux enquêteurs s'en être pris à M. Zhang et un ami qui l'accompagnait, en préjugeant que leurs victimes étaient "susceptibles de détenir de l'argent" en espèces, du fait de leur appartenance à la communauté chinoise.

(…)

Nouvel Obs

Merci à **Pythéas**